

Demande d'information du Secrétaire général des Nations Unies concernant les mesures visant à éliminer le terrorisme international

Contribution de la Suisse pour le rapport 2019 (livraison 2020)

1) Droit

a) Etat et mise en œuvre des accords multilatéraux et régionaux

La Suisse a adhéré aux 18 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme.

La Suisse est aussi partie à la Convention européenne pour la répression du terrorisme de 1977. La Suisse a signé le 11 septembre 2012 la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme du 16 mai 2005, et le 22 octobre 2015 son Protocole additionnel. Les travaux en vue de la ratification de ces deux instruments sont en cours. Les délibérations parlementaires sont actuellement en cours.

En matière de lutte contre le terrorisme, la Suisse coopère également avec les Etats étrangers sur la base de la Convention des Nations Unies du 15 novembre 2000 contre la criminalité transnationale organisée.

En matière de coopération policière la Suisse a signé le 27 juin 2019 l'accord de participation à Prüm et le Protocole Eurodac. Le premier permettra aux autorités de poursuite pénale suisses de voir dans les plus brefs délais quelles autorités étrangères possèdent des informations pertinentes. Il sera bénéfique pour enquêter et identifier des personnes recherchées, disparues ou décédées et obtenir des informations à leur sujet. Le second permettra aux autorités suisses de poursuite pénale d'accéder à l'ensemble des données contenues dans la banque de données Eurodac.

Schengen, qui a débuté sur le plan pratique le 12 décembre 2008. De nombreux développements de l'acquis de Schengen sont à relever en matière de coopération policière depuis 2008, comme les nouvelles fonctionnalités du système d'information Schengen (SIS) ou encore l'interopérabilité des systèmes. Ces développements contribuent au renforcement de la lutte contre les crimes les plus graves, dont le terrorisme, et sont en cours de reprise.

b) Etat et mise en œuvre des accords bilatéraux

La Suisse a conclu des accords bilatéraux de coopération policière et douanière (incluant la coopération en vue de la lutte contre le terrorisme) avec tous les Etats voisins et avec plusieurs autres Etats.

La *Cooperation in Preventing and Combating Serious Crime (PCSC)* avec les Etats-Unis vise à une simplification de la coopération policière américano-suisse en permettant une automatisation des échanges de données ADN et d'empreintes dactyloscopiques. Grâce à celui-ci, les autorités policières et judiciaires des deux pays sauront rapidement si l'autre pays

possède des informations sur une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction grave.
Cette instrument permettra

Sans pour autant relever de la « législation nationale

de liberté de 180 jours, peine suspendue avec un délai d'épreuve de 3 ans. Ainsi, le parquet fédéral l'a reconnu coupable de violation de l'art. 2 de la Loi fédérale interdisant les groupes «Al-Qaïda» et «Etat islamique» et les organisations apparentées et de discrimination raciale.

L'individu a notamment diffusé en ligne des textes, des fichiers au contenu violent, promouvant l'idéologie djihadiste et publié, à travers son compte facebook, des propos violant les normes anti-raciales.

une délégation dans le cadre de l'art. 37 EIMP est également possible. L'exécution, par la Suisse, d'une décision pénale étrangère est consacrée à l'art. 94 EIMP. De plus, les autorités de poursuites pénales nationales peuvent diligenter, de leur propre chef ou sur dénonciation

l'Afghanistan, le Pakistan et les Philippines. Ces chiffres étant cumulatifs, il est important de préciser que parmi ces voyageurs certains sont encore sur place, 31 personnes sont décédées (dont 25 décès confirmés), certains circulent dans les régions en conflit et d'autres sont de retour en Suisse. Le nombre des retours se monte à 16 (dont 13 cas confirmés). Dans le cadre de la prévention du terrorisme, le SRC procède également à un monitoring des sites Internet et des médias et forums sociaux spécifiques utilisés par les djihadistes. Depuis 2012 et jusqu'à la fin 2019, près de 650 internautes ont été identifiés par le SRC après avoir diffusé en Suisse ou à partir de notre pays du matériel prônant l'idéologie djihadiste, ou en se connectant avec des personnes qui défendent les mêmes idées. Toute personne à risque, voyageur motivé par le djihad ou internaute diffusant du matériel prônant l'idéologie djihadiste ou qui se connecte avec des personnes qui défendent les mêmes idées fait l'objet d'un signalement aux autorités de poursuite pénale. Le SRC traite ces cas en coordination avec les cantons et les autorités concernées et met en œuvre les mesures de prévention qui entrent dans son champ de compétence.

3) Mesures liées à la mise en œuvre des piliers 1 et 4 de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, y compris la Prévention de l'Extrémisme Violent (PEV)

Sur le plan de la politique intérieure, la Suisse a publié le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN) en décembre 2017. Ce plan a été élaboré avec des spécialistes des trois niveaux étatiques (national, cantonal, communal). Il concerne avant tout le domaine de la prévention et présente 26 mesures dans cinq domaines d'action (connaissance et expertise, collaboration et coordination, lutte contre les idéologies et les groupements extrémistes, désengagement et réintégration, collaboration internationale). Le PAN se base sur une approche intégrée qui vise à promouvoir et renforcer la collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle parmi les acteurs de la prévention, ainsi que l'échange d'information entre les acteurs de prévention et les autorités de la sécurité et de la justice. Plus de deux ans après son adoption, le bilan du PAN s'avère positif. La majorité des 26 mesures sont mises en œuvre ou sont en cours d'élaboration dans les cantons, les villes et les communes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN, la Confédération soutient financièrement des projets des cantons, des communes, des villes et de la société civile au

l'extrémisme violent dans des contextes de fragilité, de conflit et de transition afin de renforcer la sécurité humaine et une paix durable, réduire la pauvreté, renforcer l'état de droit et les droits humains. En 2019, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) s'est engagé dans près de 70 activités en lien avec la PEV dans les sept champs d'action proposés par le Secrétaire général des Nations Unies dans son Plan d'action PEV.

Sur le plan politique, l'année 2019 s'est caractérisée par un engagement de la Suisse au sein des Nations Unies, du « Global Counterterrorism Forum » (GCTF), de l'Union Africaine, de l'OIF, de l'OSCE et autres forums pour renforcer une approche PEV. En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 septembre 2019, la Suisse a mis sur pieds une table ronde publique, en partenariat avec l'Institut International pour la Paix (IPI) et le US Institute of Peace (USIP), "People Power and Preventing Violent Extremism: What Is Working?" ; son l'objectif était d'explorer comment le travail effectué à la base, pour le renforcement de la résilience au sein des communautés, contribue à la prévention de l'extrémisme violent. Le 14 février 2019, la Suisse a également organisé une table ronde publique sur « Investir dans la paix et la prévention face à l'extrémisme violent en Afrique », à Genève cette fois, autre pôle du multilatéralisme mondial

La Suisse privilégie également la voie du dialogue politique inclusif comme outil de prévention de la violence. Les revendications légitimes doivent en effet trouver des espaces politiques pour être exprimées pacifiquement. Dans le cadre de sa politique de paix, la Suisse a soutenu en 2019 des processus de dialogue et de transformation des conflits pour remédier à des situations d'exclusion sociale et politique qui sont des vecteurs de l'extrémisme violent notamment en Tunisie, au Liban et au Mali. Au travers de 262.7 conversations (610.595) et (6) (2) 24.

